

MES PREMIÈRES RUCHES

Que d'horizon ! Plonger dans le monde des abeilles, c'est à la fois social, ludique et éducatif. Venez découvrir les différentes facettes de l'apiculture à récolter des miettes de miel et un arôme de la ruche.



69
3-2016

Actu API

L'ESSENTIEL DU PROGRAMME EUROPÉEN MIEL



COMMENT DÉBUTER
Le contact direct avec les abeilles offre de nombreuses possibilités à vous :

COURS
De nombreux rucherons organisent des sessions théoriques et pratiques.

ALLERGIQUE ATTENTION
Les abeilles ont un dard et peuvent s'en servir pour défendre leur ruche. Devenir apiculteur, c'est accepter cette réalité. Certaines personnes peuvent développer une allergie au venin d'abeille et donc ce cours, une simple page ne peut avoir de toutes les conséquences. Si vous présentez déjà certains symptômes allergiques, consultez votre médecin généraliste.



www.cari.be / Place Croix du Sud, 4 / 1348 Louvain-la-Neuve

Mes premières ruches

ou comment développer l'apiculture

Une aide européenne pour les apiculteurs



Balances

Plusieurs balances sont placées sous des cloches de verre et sont intégrées. Toutes les installations mesurent et enregistrent les données. Certaines sont dotées d'autres instruments de mesure.

Pour connaître leur localisation, veuillez consulter le site internet de la CARB.

Nous tenons à remercier la SRABF pour son soutien financier et les apiculteurs pour leur accueil.

Plan Satellite - Druges

La Paire

Mons

Charleroi

Parc naturel régional de l'Escaut

Arges

Liens

Fiches techniques

Commercialisation

Quel apiculteur ne rêve pas d'avoir de l'aide dans son travail apicole, une aide qui lui serait fournie en reconnaissance du service offert par ses abeilles à la société ? Une aide personnalisée et pour laquelle il ne devrait rien en retour ? Ce scénario, si c'est un rêve, doit à tout le moins nous permettre de formuler nos demandes afin de définir un

objectif qui permette avec une somme d'argent limitée de venir en aide au plus grand nombre d'entre vous. Il y a vingt ans, c'est ce qu'ont fait les principaux responsables apicoles (UFAWB, URRW et CARI) en définissant les bases de fonctionnement de ce qu'on a appelé « le programme Miel » en Wallonie. Afin de pouvoir garder la pertinence des actions entreprises, ils ont définis le mode de fonction-



LES ABELLES !
Vous pouvez commander chez un éleveur de jeunes colonies prêtes à introduire dans vos nouvelles ruches. Les colonies se développeront jusqu'à l'hiver et pourront produire du miel dès l'année suivante.

QUEL MATÉRIEL POUR DÉBUTER ?
Pour se protéger : un voile noir, des gants souples avec manchettes, un vêtement de teinte claire tissé serré.
Pour visiter la ruche : un enfumoir dont la fumée calme les abeilles, un lève-cadres. Le matériel de récolte peut être mis à disposition par les groupements d'apiculteurs.

QUELLES RUCHES ACHETER ?
Pour mettre toutes les chances de votre côté, il vaut mieux acheter des ruches neuves de dimensions standard avec un plancher grillagé détachable.

COMBIEN DE RUCHES ?
L'idéal est de débiter avec 2 ou 3 ruches. La production devrait couvrir les besoins de votre famille.
Il est raisonnable d'espérer une quinzaine de kilos de miel par ruche et par an.

COMBIEN DE TEMPS DANS MES RUCHES ?
Au début, vous consacrerez une vingtaine d'heures par ruche et par an. L'activité principale se déroulera au printemps et en début d'été.

OÙ INSTALLER MES ABELLES ?
Il est préférable de choisir un endroit assez retiré, situé à au moins 20 m des maisons voisines et des voies publiques (à 10 m s'il existe un écran de 2 m de haut). L'environnement (rayon de 500 m) doit être suffisamment riche en fleurs. Un apiculteur peut vous aider dans votre choix.

2

OBJECTIFS DE BASE

L'information a été dès le début l'objectif n°1 du programme Miel et l'ActuApi que vous connaissez bien a été créé à cet effet. La lutte contre la varroase a été le second point. Enfin l'amélioration de la qualité et la valorisation du miel représentaient le dernier objectif. Par la suite, la lutte contre le dépérissement a été ajoutée.

HARMONISATION DES AIDES

Ce programme très souple et adaptable aux différentes situations européennes a été reconnu comme remplissant très bien ses fonctions dans les divers pays européens. Cependant, la Cour des comptes européenne a mis en évidence des disparités dans les modes d'affectation des fonds entre les différents états membres. Le mode de calcul du nombre de ruches utilisé pour la clef de répartition des aides pouvait varier fortement et ils ont demandé une

nement du Comité d'accompagnement aujourd'hui renommé « Comité Miel », chargé de définir les axes de travail et de les adapter en fonction des nouveaux impératifs. Il fallait une représentativité provinciale (idéalement deux représentants par province et pour Bruxelles) et un représentant de chacune des associations pour améliorer la transmission de l'information entre les différentes structures. L'élection de-

vait être démocratique et directe, c'est pourquoi chaque apiculteur présent à la journée de Namur a l'occasion d'élire les candidats de son choix. Les candidatures sont ouvertes à tout un chacun qui est prêt à s'investir dans le suivi du programme. La cheville ouvrière de ce programme est principalement constituée de l'équipe des permanents du CARI sans laquelle tout ceci n'aurait pas été possible.

uniformisation du système en imposant un recensement valide. Si cela ne pose pas de problème pour de nombreux pays dans lesquels les ruches sont déjà déclarées, pour des pays comme le nôtre où aucun système n'était mis en place si ce ne sont des estimations insuffisantes pour la Commission, définir un système accepté par chacun n'a pas été facile. Heureusement, les instances européennes ont accepté et compris les nombreux blocages qui pouvaient se présenter et ont permis une grande souplesse d'application afin de pouvoir préserver l'anonymat de chaque apiculteur vis-à-vis des services officiels de la Région wallonne et du service fédéral (AFSCA...). C'est donc au niveau de la section que devra se faire le recensement et les informations personnalisées ne la quitteront pas. Seules les données générales devront être transmises à la Région.

L'AIDE POUR LA RÉGION WALLONNE ET BRUXELLES

Il est bon également de remettre les choses en place en ce qui concerne le budget qui au niveau de l'Europe n'a cessé de grandir (de 16 millions à 36 millions) contrairement à l'ensemble des autres budgets agricoles. Cela ne représente cependant que fort peu de chose lorsque cette somme est répartie entre les 600.000 apiculteurs européens ou les 15 millions de ruches. Au niveau de la Wallonie et de Bruxelles, le budget de ces trois prochaines années est de 124.500 € ce qui correspond à la moitié du budget régional affecté pour les écoles d'apiculture ou au budget annuel d'un petit programme de recherche.

Il faut aussi préciser que ce budget ne permet pas d'accorder des aides directes. D'autres budgets européens pourraient être utilisés pour cela mais uniquement à destination des professionnels ce qui ne correspond pas à notre situation en Wallonie pour l'instant.



L'INFORMATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE

C'est dans ce domaine que les budgets les plus importants ont été investis. Les 69 Actu Api qui ont été distribués auprès de tous les apiculteurs wallons appartenant à une association apicole ont couvert de nombreux domaines :

- Varroase dont un n° spécial (n°65) l'an dernier,
- flore dont le poster « le calendrier des fleurs » - n°53,
- découverte de l'apiculture (Mes premières ruches - n°39),
- législation (L'apiculture en jeu - n°64),
- la valorisation des miels (Le miel en 10 questions - n°68),
- la conduite apicole (Calendrier apicole - n°28),
- la pathologie,
- les dépérissements,
- les événements (Beecome - n°61),
- les campagnes (Les abeilles ma passion nature - n°40, Apiculteur sympha - n°51) ...

COMMENT EST UTILISÉ CET ARGENT ?

Pour répondre aux besoins les plus importants des apiculteurs, de nombreuses actions ont été entreprises durant ces dernières années. Il est impossible de reprendre ici l'ensemble des réalisations. Voici cependant les exemples les plus marquants qui ont permis de faire évoluer notre apiculture, aujourd'hui reconnue sur le plan international.

Le site de l'apiculture wallonne et bruxelloise (www.cari.be) est aujourd'hui le site francophone de référence. Il reprend tout les Actu Api, l'ensemble des Abeilles & Cie et offre un fond documentaire inégalé en francophonie. De plus, il donne un accès immédiat aux services pour les apiculteurs (suivi des miellées, consultation des analyses de miel personnalisées, possibilité d'éditer une page personnelle, annuaire apicole...)

Afin de permettre aux apiculteurs de mieux suivre les miellées, un réseau de balance a été mis en place et couvre aujourd'hui

12 sites. Cela permet à chacun de suivre en temps réel l'évolution des entrées de nectar. Sur le plan didactique, de nombreuses expositions ont été réalisées avec du matériel spécifique comme la ruchette vitrée à 6 faces présentée chaque année à Libramont ou comme les photos de cadres qui sont utilisées par de très nombreux ruchers écoles. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de projets d'achats groupés spécifiques dans le passé (matériel de projection...).

Le budget européen a également permis d'inviter de nombreux conférenciers de renommée internationale lors de cours et de journées d'information. Chaque année, les apiculteurs ont ainsi pu bénéficier de conférences de très haut niveau. Les derniers en date étaient le professeur Darouzet qui nous a parlé du frelon asiatique lors de la journée de Namur et l'équipe roumaine qui a présenté l'utilisation des produits de la ruche en apithérapie.

LA LUTTE CONTRE LA VARROASE

Dès le début du programme, la varroase a été suivie de près avec la mise en place d'un réseau de surveillance permettant de vérifier le niveau général d'infestation des colonies. Dans ce cadre et avec l'aide des apiculteurs du groupe de travail sanitaire, le suivi d'efficacité des produits de traitement a permis de mettre en évidence la résistance à l'Apivar puis au Thymovar, produit dont le dossier technique avait été mis au point dans le cadre de ce programme en vue de son autorisation. De nombreux tests biotechniques sont menés (encagement de reine, etc.) et proposés aux apiculteurs. Pour l'instant de nouvelles pistes sont

étudiées comme l'utilisation de certaines huiles essentielles pour réduire l'évolution des varroas dans les colonies.

Sur le plan administratif, on ne compte plus les réunions avec les services fédéraux pour tenter de trouver des solutions pour améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires. A ce propos, une nouvelle législation proposant une guidance vétérinaire spécifique pour la lutte contre la varroase devrait voir le jour d'ici peu.

LA LUTTE CONTRE LE DÉPÉRISSEMENT

Suite aux nombreux problèmes de dépérissement des colonies dans notre région, deux axes de travail ont été développés. Le premier a porté sur l'aide aux apiculteurs pour constituer de nouvelles colonies. La distribution d'essaims n'a été possible que dans un premier temps. Vu l'ampleur du phénomène, des opérations ruchettes ont été lancées et ont remporté un grand succès. Aujourd'hui les apiculteurs wallons peuvent reconstituer chaque année 30 % de leur cheptel ce qui leur permet de conserver l'offre en abeilles indispensable à la pollinisation. Le second axe est toujours en cours et vise à suivre de près les dossiers liés aux causes de dépérissement. Le travail devant se faire pour cela au niveau international, le programme a soutenu la coordination européenne devenue depuis Bee Life. C'est dans ce cadre que la sensibilisation aux effets toxiques pour les colonies des pesticides systémiques (néonicotinoïdes, fipronil) a été portée en haut lieu ce qui a débouché sur une révision des tests à faire passer pour les abeilles et sur la suspension de 3 néonicotinoïdes.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA RUCHE

Ce volet est également beaucoup plus important que ce qu'on ne croit. La politique de valorisation a porté sur l'aide en matériel pour améliorer la qualité des récoltes avec les achats groupés pour les groupements apicoles (matériel de miellerie, gaufriers...). Cette année des grilles à propolis ainsi que des trappes à pollen ont été proposées aux apiculteurs. Un achat groupé de déshumidificateurs est prévu prochainement. L'opération réfractomètres a dû être renouvelée vu son succès.

Côté analyses, les apiculteurs peuvent aujourd'hui disposer d'un laboratoire d'analyse des miels accrédité de niveau européen. Il est le seul à proposer aux apiculteurs un service aussi développé d'interprétation donnant l'ensemble des caractéristiques du miel : stabilité du produit, origine botanique, caractérisation organoleptique, activité biologique. L'aide européenne permet d'offrir ce service à un prix plus qu'avantageux. Nous sommes les seuls à proposer des étiquettes qui permettent aux apiculteurs de différencier leurs miels de la masse des miels qu'on peut trouver sur le marché. Les dernières étiquettes basées sur l'activité biologique des miels (étoiles) n'en est qu'un exemple. Nous avons été les premiers à développer la roue des arômes qui est reconnue internationalement. Dernièrement, nous avons mis au point les analyses nutritionnelles pour les différents produits de la ruche. Elles seront très prochainement proposées aux apiculteurs en routine. D'autres projets devraient encore voir le jour prochainement.

Recensement en région wallonne

En 2015, la Commission européenne a adopté deux Règlements relatifs à l'aide à l'apiculture et impliquant de nouvelles obligations pour les états membres qui devront, à partir de 2017, communiquer chaque année le nombre de ruches présentes sur leur territoire.

Le budget européen du prochain programme (2020-2022) sera en effet réparti entre les Etats membres en fonction de leur nombre de ruches. De la même manière, le budget belge sera partagé selon l'importance relative du nombre de ruches en Wallonie et en Flandre.

Dès lors, le soutien à notre apiculture sera d'autant plus important que les ruches wallonnes seront dénombrées de manière complète et exhaustive.

LA MÉTHODE BELGE DE DÉNOMBREMENT

Approuvée par la Commission européenne, la méthode belge de détermination du nombre de ruches s'appuie sur une déclaration sur l'honneur à remplir par tous les présidents de sections locales apicoles et à transmettre à l'administration régionale pour le 15 janvier 2017 au plus tard.

Cette déclaration a pour but de collecter les données suivantes : le nombre total de membres de la section locale et le nombre total de ruches de la section locale. Si cette information n'est pas disponible, le président devra réaliser une enquête auprès d'un échantillon de ses membres et communiquer ensuite le nombre moyen de ruches de sa section locale.

L'identité et les coordonnées des apiculteurs interrogés ne doivent pas être communiquées, à l'exception de celles des apiculteurs possédant plus de 150 ruches. Ces derniers devront en effet être recensés dans un tableau spécifique du formulaire.

MODALITÉS PRATIQUES POUR LA COLLECTE DE DONNÉES

Pour l'année 2017, le nombre de ruches s'entend comme celui des ruches prêtes pour l'hivernage comptabilisées durant la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 octobre 2016.

En cas de recours à une enquête par échantillonnage, celle-ci doit porter sur un minimum de 25 % des membres de la section locale, sélectionnés au hasard. Pour garan-

tir le caractère aléatoire de l'enquête, les présidents seront invités à suivre un schéma d'échantillonnage, proposé en annexe du formulaire.

Le président de la section est autonome pour réaliser son enquête (téléphone, e-mail, contact lors de réunion,...). Toutefois, il doit en consigner les résultats dans un registre. Ce registre doit être tenu à la seule disposition du fonctionnaire chargé du contrôle administratif du dénombrement des ruches.

Il importe enfin de noter que le président est responsable de la collecte des données, de leur fiabilité et du respect de l'anonymat des apiculteurs interrogés (sauf aux fins du contrôle évoqué ci-dessus).

RÉUNION D'INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE SECTION LOCALE

L'administration régionale organise une réunion d'information relative au programme apicole et à la première campagne de dénombrement des ruches. Cette réunion sera l'occasion d'une part, de répondre aux éventuelles questions relatives à ce dénombrement, et d'autre part, de recueillir l'avis des apiculteurs sur le programme d'aide mis en place avec l'aide de l'Union européenne. Cette réunion se tiendra **le lundi 12 septembre 2016 de 14 à 16 h** à l'auditoire VIFQUAIN situé dans les locaux du SPW au Boulevard du Nord à 5000 NAMUR

Renseignements et inscription :
mercuriales@spw.wallonie.be



Adoptez la **Bee Attitude**

*Adoptez la BEE ATTITUDE pour ce Couleur Miel différent,
sous le signe du bien être, de la santé
et des abeilles*

**3 JOURNÉES CONSACRÉES
AUX PRODUITS DE LA RUCHE ET À L'APITHÉRAPIE**
pour le grand public et les apiculteurs

Week-end du 11, 12 et 13 novembre 2016

Stands (produits et associations apicoles) et ateliers

ENTRÉE GRATUITE !

Conférences : Bien récolter • Bien soigner • Bien-être

10 € par jour ou 20 € pour les 3 jours

*Inscription souhaitée pour les ateliers et les conférences :
via le site ou au 010 47 34 16*

**Auditoire Agora et chapiteau
Agora, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Près de la Grand-Place**

<https://carievenement.wordpress.com/>



Couleur
Louvain-la-Neuve
11 - 13/11/2016



Beeattitude